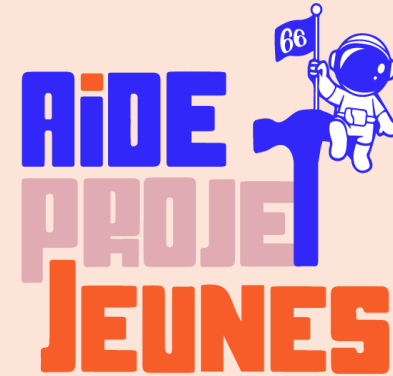


Appel à projets CAF 66 – Année 2025

Réunion de présentation du 14 janvier 2025



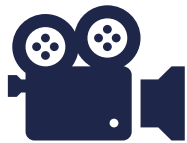
Les consignes



Micro fermé



**Questions en fin de
présentation**



**Webinaire
enregistré**



**FAQ et support de
présentation**



Ordre du jour

1

Le règlement intérieur

2

Le dépôt de projet

3

Informations utiles



L'Aide au Projet Jeunes

La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales a décidé de lancer une campagne 2025 d'Aide au Projets Jeunes afin de soutenir leurs initiatives. Cela s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion CNAF/ETAT sur la période 2023/2027.

La gestion de « Aide au Projets Jeunes » est assurée par la Fédération Des Foyers Ruraux 66.



Un teasing a été mis en ligne le 12 décembre 2024 et un second sera en ligne le 15 janvier
[Aide-Projet-Jeunes-Lancement.mp4](#)

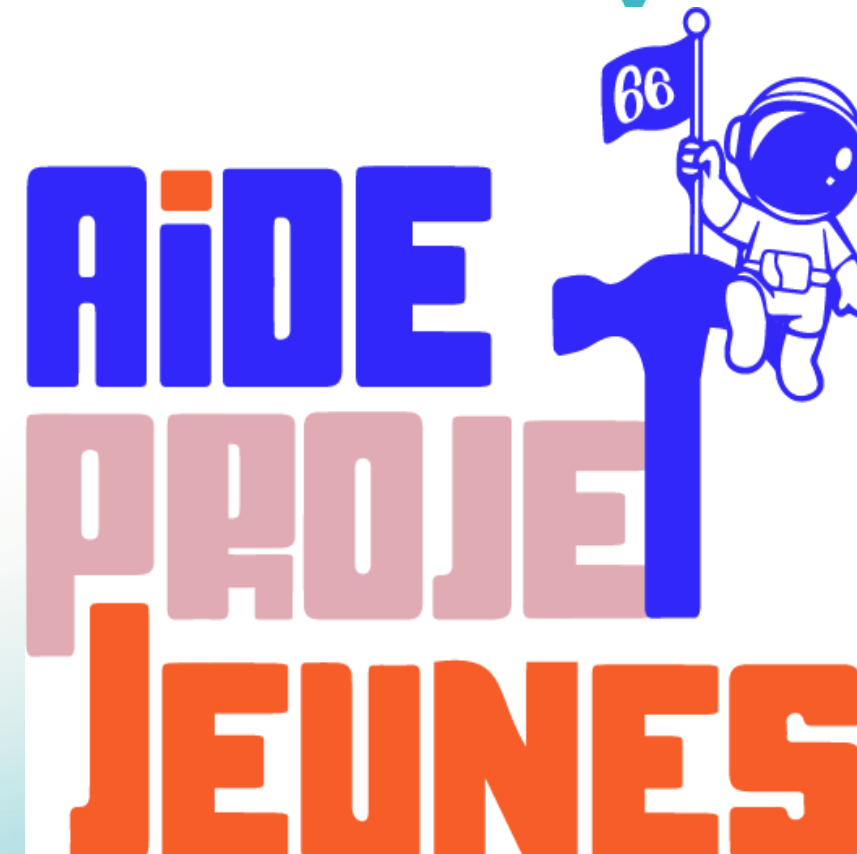
Les contacts
Accueil jeunes

[Formulaire de
contact à remplir](#)

Partie 1 :



Le règlement intérieur





Pour qui ?



Pourquoi ?

Les Jeunes

Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans résidant dans les Pyrénées-Orientales. Le projet doit être initié par un groupe d'au moins trois 3 jeunes. La mixité filles/garçon devra être recherchée. La démarche, pour des mineurs, sera accompagnée par un professionnel d'un ALSH ados, un centre social, un EVS, un FJT, un espace jeune bénéficiant d'une PS jeunes, un foyer rural, une MJC, un point information jeunesse, un service jeunesse de la collectivité ou intercommunalité, une fédération d'éducation populaire.

Les objectifs

- Partir de l'initiative des jeunes et favoriser leur prise de responsabilité ;
- Favoriser l'autonomisation des jeunes en les accompagnant dans l'élaboration de leur propre projet ;
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale ;
- Renforcer la cohésion sociale par des actions de solidarité, d'ouverture aux autres, de création de lien social. Le projet doit revêtir une dimension d'utilité sociale.



Critères cumulatifs du projet

- ✓ Être initié et porté par les jeunes âgés de 12 à 25 ans
- ✓ S'appuyer sur une personne morale qui percevra l'aide financière (ex : collectivité, association, junior association) avec la possibilité d'intervention d'un professionnel chargé d'assurer un accompagnement dans la mise en œuvre de l'initiative des jeunes. Ce professionnel devra veiller à associer les familles des jeunes mineurs (information, restitutions des actions...)
- ✓ Mobiliser des cofinancements et/ ou autofinancement.
- ✓ S'engager à partager l'expérience auprès du grand public ou d'un public ciblé.
- ✓ S'inscrire dans l'un des domaines spécifiés

Ce n'est pas

Les sorties organisées par les établissements scolaires ;
Les projets encadrés par les personnels des établissements ou service médico-sociaux ;
Les activités organisées par les structures d'accueil collectif lorsqu'elles sont déjà financées dans le cadre des prestations de services (ALSH, CLAS)
Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ;
Les séjours linguistiques ;
La participation à des compétitions sportives ;
Les projets à visée professionnelle



Les domaines
Une démarche
Le sens

Démarche non
consommériste

Participative

Proactivité

Découvrir d'autres
formes
de savoir-faire
de centre d'intérêt



La citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel, lutte contre l'exclusion, égalité des chances, etc.) ;

L'humanitaire et solidarité internationale (ex : action d'aide d'urgence, d'éducation au développement) ;

L'élaboration de projets culturels, de sciences et techniques, numériques et sportifs (ex : création d'une pièce de théâtre, d'une action de prévention santé, d'un atelier de sensibilisation au numérique)

Les domaines

Le projet est réalisé dans le respect de la charte de la laïcité de la caisse nationale d'allocations familiales.

Lien : [Cnaf Laïcité - 2. Charte laïcité branche Famille.pdf](#)



Le projet

**Instruction des
demandes**

**Réception avant
Le 28/02 et 30/04**

**Passage en jury
26/03 et 04/06**

**Un dossier
incomplet est
retourné**

Bilan de l'action



L'étude des projets portera sur :

- L'idée et la démarche (l'originalité, innovation d'actions menées, autonomie des jeunes et responsabilité des jeunes)
- Le réalisme du projet (le descriptif, la faisabilité, la démarche, les actions, la participation active des jeunes)
- La visibilité (le plan d'actions du montage à la réalisation, les personnes associées, la communication et la qualité du retour)
- La complétude administrative du dossier (forme, ensemble des documents)

Le financement

Le financement s'élève jusqu'à 80 % de la dépense du projet plafonné à 2 000 euros. Le montant de l'aide attribuée sous forme de subvention est laissé à l'appréciation de la commission.



Le dépôt du projet





Saisir en direct sur la plateforme

<https://fdfr66.com/aideprojetjeunes66/>

Télécharger les pièces obligatoires

Insérer tous les documents photos,
vidéos, écrits explicitant le projet

Tous les échanges se font via la plateforme :
transmission de dossier, pièces jointes, échanges
mails, notification de suivi

Pièces jointes obligatoires

Attestation sur l'honneur du représentant légal
RIB
Autorisation du droit à l'image
Le budget prévisionnel

Attention : des pièces doivent être signées !



INFORMATIONS UTILES



<https://fdfr66.com/aideprojetjeunes66/>

The screenshot shows the website header with the Fdfr66 logo and navigation menu. The main banner features the text 'Aide Projet Jeunes' and 'Aider financièrement les jeunes à réaliser leurs projets ! Juqu'à 2000€'. It includes an illustration of an astronaut and a group of young people. Logos for 'ALLOUJONS FAMILIALES' and 'Caf des Petites Mennes' are also visible.

Contact FDFR66

contact@fdfr66.com /
04.68.35.00.65.

Fondamentaux



Initiative et participation des jeunes



Collectif, Mixité,



Idée proactive qui a du sens
non consumériste